



Rupture contrat pro pendant période d'essai.

Par **LunaAurora**, le **06/08/2008 à 15:09**

Bonjour,rnrnPardonnez-moi de ma question qui va vous sembler quelque peu basique, je voudrais simplement une confirmation.rnrnJe suis embauchée dans une entreprise en contrat de professionnalisation (CDD de 2 ans), et étant encore en période d'essai (elle dure un moi), je souhaiterais démissionner. Cela m'est-il possible, du jour au lendemain, sans que l'on puisse me demander aucune réparation ?rnrnMerci d'avance.

Par **Marion2**, le **06/08/2008 à 19:13**

Vous pouvez tout à fait démissionner si vous vous trouvez encore en période d'essai.

Par **ange**, le **25/09/2008 à 00:05**

et a t il le droit au chômage apres ca ?

Par **Marion2**, le **25/09/2008 à 14:19**

Non, évidemment